

## **OBSERVATIONS GÉNÉRALES**

### **Environnements biologiques et socioéconomiques**

La présente section donne un aperçu général des espèces susceptibles d'être touchées par l'activité sismique dans la zone d'étude, mais il semble y avoir un manque général de références à l'appui de cette information. En général, toutes les déclarations scientifiques doivent être citées et référencées correctement. Il convient également de noter qu'au moins deux espèces de poissons faisant l'objet d'un moratoire (2+3K pour la plie canadienne et la plie grise) et peut-être d'autres espèces sensibles se trouvent dans cette zone, de sorte qu'un événement même de faible ampleur peut avoir un impact important sur certaines de ces espèces. Il semble également y avoir un manque d'études récentes sur le cycle biologique de certaines espèces. Par exemple, il y a des rapports plus récents du ministère des Pêches et Océans (MPO) sur le flétan du Groenland que les études mentionnées dans le présent rapport, qui devraient être prises en compte au cours de la présente évaluation. Veuillez vous référer aux études du Conseil scientifique de l'Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest (OPANO) pour les études annuelles et les mises à jour sur le flétan du Groenland. De plus, si des renseignements supplémentaires sont requis sur des espèces particulières, veuillez communiquer avec les scientifiques du MPO respectifs.

Il convient de noter qu'aucune étude n'appuie l'énoncé suivant : « *Les organismes planctoniques sont si omniprésents et abondants et beaucoup ont des périodes de génération si rapides qu'il n'y aura pratiquement aucun effet sur les communautés de plancton par le programme sismique* ». Et même si cette affirmation était vraie, cela ne signifie pas nécessairement qu'il n'y a pas de potentiel d'influence sur d'autres organismes qui dépendent de ces organismes planctoniques pour la nourriture. Par exemple, il est possible que le moment du levé puisse avoir une incidence importante sur l'alimentation de certaines espèces.

### **Effets du projet sur l'environnement – Poisson de mer**

Les effets à long terme inconnus des activités sismiques continuent de toucher les pêcheurs. Des pêcheurs ont signalé que le comportement des poissons a été affecté à la suite d'explosions sismiques et que les mollusques ont disparu des zones après des travaux sismiques. Des capitaines de navires ont également signalé que les prises de poisson de fond avaient été touchées lorsque les activités pétrolières et gazières se poursuivaient. Bien que la recherche n'ait déterminé aucune mortalité directe de poissons ou de mollusques attribuable à l'activité sismique, il faut reconnaître qu'il peut y avoir des changements de comportement qui pourraient affecter la migration ou les activités de reproduction et de frai ainsi que le mouvement de la biomasse exploitable dans une zone. Bien que la morue de l'Atlantique ne soit pas une espèce commerciale importante dans la zone du projet, certains stocks migrent au large de la côte du Labrador au moment où Chevron propose de mener ses activités. Il est possible que le travail sismique induise des changements de comportement dans les

stocks.

### **Évaluation des effets**

La section de l'évaluation des effets contient un examen et une interprétation exhaustifs des risques connus des sons et des activités sismiques sur les organismes marins. L'expertise a été appliquée à l'évaluation des risques pour les poissons, les mollusques et les autres organismes aquatiques de la zone de levé et les conclusions sont conformes à ce qui est connu jusqu'à présent au sujet des risques sismiques et aux présentes lignes directrices pour l'évaluation des risques. Le rapport note également à juste titre à plusieurs endroits que ces données sont très limitées. Il est encore important de noter que les quelques études qui ont été réalisées pour ce type d'évaluation ont pris en compte différentes espèces et encore moins ont reproduit des études pour une espèce particulière. Il convient également de noter que l'extrapolation des résultats d'études individuelles aux effets à l'échelle de la population peut être difficile, d'autant plus qu'il peut être nécessaire de fournir une réponse importante pour qu'un effet devienne évident dans une étude ou un levé. Les effets à l'échelle de la population ne seront peut-être pas évidents tant qu'un certain temps ne soit écoulé. De plus, jusqu'à présent, les études ont concerné différentes espèces, différents environnements, différents niveaux sonores ainsi que des conditions de terrain et de laboratoire, ce qui rend les comparaisons difficiles.

Compte tenu de la question plus générale concernant les risques des activités sismiques, l'évaluation note un document quelque peu daté dans lequel une variété d'effets ont été enregistrés chez des crevettes brunes exposées chroniquement à un niveau de bruit relativement faible. Les effets sur la croissance et la reproduction ont été inclus. Ce document daté renforce la question des effets aigus et chroniques, qui constitue un important écart de connaissances pour les organismes aquatiques en général. Étant donné que la crevette est une pêche importante dans la zone d'étude et que des levés 2D et 3D peuvent être effectués le long de la côte du Labrador pendant un certain nombre d'années (par Chevron et d'autres), les organismes de réglementation devraient examiner la question de savoir si l'exposition chronique de la crevette à de faibles niveaux de bruit présente un risque pour ces espèces au cours des levés de 3 semaines ou plus.

Le traitement de cette question servirait de base à la formulation d'une opinion éclairée sur l'existence ou non d'un risque. Toute étude de ce genre sur la crevette serait également utile pour d'autres crustacés.

Dans l'ensemble, cette section ne contient que peu de commentaires sur les répercussions sur les invertébrés moins mobiles. Les organismes mobiles peuvent être en mesure d'éviter les impacts du son sismique, mais ceux qui ont moins de mobilité peuvent avoir une sensibilité accrue à des expositions répétées à des niveaux élevés de son. Les effets sur des organismes comme les invertébrés peuvent avoir un effet supplémentaire sur le réseau alimentaire dans son ensemble. Cela peut entraîner des problèmes comme la réduction de la disponibilité des proies pour des espèces importantes comme la morue de l'Atlantique.

Il est indiqué que « *l'évitement spatial et temporel des périodes critiques de vie* » atténuerait le bruit des canons à air. Cette déclaration est très générale et on ne voit pas clairement comment cette stratégie serait mise en œuvre. Est-ce qu'il y aurait une surveillance pour les grands regroupements de poissons? Il est possible que la période de juillet à novembre puisse coïncider avec la période de frai de certaines espèces.

Bien qu'un aperçu général de la zone du projet ait été indiqué, l'information sur les lignes de levés sismiques proposées serait utile pour évaluer plus précisément l'empreinte du projet et les impacts des levés sismiques.

### **Effets du projet sur l'environnement – Mammifères marins et tortues de mer**

Une discussion sur des facteurs tels que la visibilité, qui peuvent avoir une incidence sur le moment du levé, ainsi que sur l'efficacité des mesures d'atténuation, comme la capacité des observateurs de mammifères marins (OMM) de détecter les mammifères marins, devrait être comprise dans l'évaluation.

Cette section mentionne que les levés n'affecteront probablement pas la proie des tortues de mer, y compris les méduses. Compte tenu de la nature fragile des méduses, il serait utile d'avoir plus de renseignements pour examiner cette probabilité de plus près. Quant aux autres espèces, l'interruption possible de la disponibilité des proies en raison de l'activité sismique devrait être considérée comme un effet négatif potentiel.

### **Mesures d'atténuation et suivi**

Dans le tableau 5.19 (p. 220), on a noté que le démarrage reporté sera utilisé pour les mammifères marins et les tortues de mer à moins de 500 m, mais que l'arrêt ne se produira que pour les espèces en péril ou menacées. Toutefois, il est interdit d'endommager ou de déranger un mammifère marin en vertu de l'art. 32 de la *Loi sur les pêches* et toutes les mesures d'atténuation mentionnées à l'annexe 2 des « *Lignes directrices du programme d'activités géophysiques, géologiques, environnementales et géotechniques* » (C-TNLOHE 2008), ainsi que celles identifiées au tableau 5.19, devraient être prises en considération. À cet égard également, il est proposé d'utiliser plusieurs OMM pour assurer un repos suffisant pendant le déroulement du levé. Bien que l'on insiste sur le fait que les OMM seront utilisés pendant les heures de jour, on ne sait pas si ces mesures d'atténuation existeront pour les activités de levé pendant la nuit.

Afin d'atténuer les conflits potentiels avec les navires de pêche et l'équipement de pêche, il est recommandé que Chevron utilise un agent de liaison des pêches (ALP) au cours des diverses activités sismiques proposées. Les ALP ont de l'expérience dans le trafic maritime et le déploiement d'équipement et peuvent fournir une plate-forme de communication à l'industrie de la pêche. Ils sont également formés comme OMM.

### **Effets cumulatifs**

Les effets cumulatifs devraient également inclure d'autres études sismiques qui devraient se produire près de la zone d'étude dans le même laps de temps (2010 à 2017). Il est probable que d'autres levés sismiques seront effectués dans les zones adjacentes du plateau du Labrador au cours de cette période, et on suggère d'examiner attentivement cette question au moment de la présente étude afin d'éviter des levés simultanés qui pourraient entraîner un stress et un déplacement accrus des organismes.

Compte tenu du fait qu'il peut y avoir trois programmes sismiques simultanés dans la zone du projet, il serait utile d'effectuer des analyses plus quantitatives, en ce qui concerne les effets cumulatifs potentiels de ces opérations. Dans cette optique, le gouvernement du Nunatsiavut recommande un programme de suivi et de surveillance pour les poissons et les mollusques de la région. Comme il est possible que des programmes sismiques simultanés soient mis en œuvre dans la région, les conflits potentiels avec les navires et l'équipement de pêche et l'influence potentielle de l'activité sismique sur les ressources importantes en poissons et en mollusques sont accrus.

### **LEP**

Aux fins de la présente évaluation, il suffit d'inclure simplement les espèces inscrites à l'annexe 1 de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) et d'omettre les désignations du Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC), puisqu'il s'agit de la liste officielle (fédérale) des espèces en péril.

Veillez noter que toutes les espèces désignées en vertu de l'annexe 2 de la LEP ont été réévaluées et que 13 des 103 espèces désignées en vertu de l'annexe 3 ont été réévaluées. Veuillez consulter les liens ci-dessous pour plus d'informations : [http://www.sararegistry.gc.ca/species/schedules\\_f.cfm?id=2](http://www.sararegistry.gc.ca/species/schedules_f.cfm?id=2); [https://www.sararegistry.gc.ca/species/schedules\\_f.cfm?id=3](https://www.sararegistry.gc.ca/species/schedules_f.cfm?id=3).

### **Zones potentiellement sensibles**

Les zones d'étude et de projet sont toutes deux situées dans l'écorégion marine des plateaux de T.-N.-L. du Canada. Il est important de le noter, étant donné que les deux principales utilisations de ce système de classification biogéographique sont i) l'évaluation et la communication de l'information sur l'état et les tendances de l'écosystème, et ii) la planification spatiale pour la conservation des propriétés de l'écosystème et la gestion des activités humaines. En outre, ces zones (et l'information) seront utiles pour guider la sélection des futures zones de protection marines représentatives.

### **Pêches commerciales**

La pêche commerciale est très importante pour de nombreuses collectivités de la côte sud du Labrador. Bien que les membres de la Fish, Food and Allied Workers' Union (FFAWU) vivent dans des collectivités situées aussi au nord que Fish Cove Point (au nord de Nain), les membres pêchent dans les divisions 2J, 2H et 2G de l'OPANO pour le crabe, la crevette, le flétan, la morue et d'autres espèces. Les pêcheurs de 4R (nord de Terre-Neuve) ont des droits de pêche dans 2J, et les membres de la côte nord-est ont encore des droits de pêche au large de la côte du Labrador. Les membres de la FFAWU ont fixé des quotas de

pêche pour le gouvernement de Natuashish dans la zone 2H de l'OPANO.

La communication entre le promoteur et la FFAWU pendant un programme sismique pluriannuel est essentielle, car les pêcheurs sont répartis sur une vaste zone géographique et la communication est essentielle à la sécurité de tous les intervenants. Il est nécessaire de bien planifier et de poursuivre les consultations avec l'industrie de la pêche plusieurs mois avant le début des divers volets du programme sismique afin d'éviter des conflits potentiels en mer.

L'activité de pêche peut varier d'une année à l'autre et pendant la saison. Par exemple, le flétan devient de plus en plus une espèce commerciale importante et de nombreux pêcheurs se sont préparés pour pêcher le flétan en 2010. La pêche utilise de l'équipement fixe qui pourrait introduire plus d'interactions potentielles entre les secteurs de la pêche et du pétrole et du gaz dans les années à venir. La pêche est également activement poursuivie au moment que Chevron propose de mener son programme. Le sommet pour les débarquements de crevettes dans la zone du projet est juin, le sommet de la pêche au crabe des neiges est juillet et août et le sommet de la pêche au flétan est en août et septembre. Il est donc important que Chevron maintienne une communication régulière avec la FFAWU afin de se tenir au courant des développements en cours dans l'industrie de la pêche.

### **Pêches autochtones**

Il est extrêmement important pour le gouvernement du Nunatsiavut que la pêche autochtone (hauturière et côtière) ne soit pas perturbée ou affectée négativement par le programme sismique proposé. La zone proposée pour l'activité sismique est extrêmement importante pour la pêche au Nunatsiavut et deviendra probablement plus importante à l'avenir. À titre de facteur atténuant, il est recommandé que l'Office Torngat mixte des pêches participe au processus d'EE et au programme sismique pendant sa mise en œuvre.

Il est recommandé de mettre en place un programme de suivi et de surveillance des taux de capture (succès de la pêche) pour la pêche autochtone dans et à proximité de la zone d'étude afin de s'assurer que les taux de capture ne diminuent pas. Si des effets sont détectés, des mesures d'atténuation devront être mises en place pendant toute la durée du programme sismique.

### **Savoir écologique traditionnel**

Il a été démontré dans la littérature scientifique que le savoir inuit (ou le savoir écologique traditionnel, plus largement) est une source précieuse de connaissances qui peut compléter et accroître les connaissances et l'information du point de vue scientifique occidental. Dans la plupart des études sur les écosystèmes arctiques, comme celles qui sont terminées dans le cadre des évaluations environnementales, on reconnaît que l'absence de connaissances écologiques traditionnelles constitue une lacune. Après avoir examiné l'EE, les connaissances inuites ne sont jamais intégrées de façon significative dans l'évaluation environnementale en ce qui concerne les problèmes potentiels liés à l'environnement physique ou aux ressources marines. L'intégration des connaissances inuite devrait être requise dans l'évaluation environnementale.

De cette façon, les connaissances inuites et les sciences de l'Ouest peuvent se réunir pour former une compréhension combinée, beaucoup plus holistique et exacte des effets potentiels du programme sismique proposé sur le projet et les zones touchées, par le biais d'enquêtes et d'analyses collaboratives.

### **Navires-guides**

Le gouvernement Nunatsiavut recommande que le promoteur utilise un navire-guide de pêche local pour réduire les conflits avec les navires et l'équipement de pêche. Il en résulterait des possibilités d'emploi locales tout en fournissant des communications plus efficaces avec les navires de pêche en raison d'une connaissance intime de la zone locale et de la pêche.

**§ 2.2.5 Personnel, page 7** – Le rapport indique que le navire d'exploration sismique « peut avoir à bord un ALP et un OMM ». Le libellé devrait être « le navire d'exploration sismique aura à son bord un FLO et un OMM ». Chevron s'est engagé, dans d'autres sections de l'EE, à inclure un ALP et un OMM qualifié comme mesures d'atténuation. De plus, le gouvernement du Nunatsiavut aimerait que les Labradoriens autochtones, en particulier les Inuits, soient employés comme ALP et OMM aux fins de ce travail. Les Inuits sont des observateurs attentifs de l'océan et beaucoup d'entre eux ont déjà été employés comme observateurs à bord de navires de ce genre.

**§ 2.2.5 Personnel, page 7** – L'appendice 2 des « *Lignes directrices du programme d'activités géophysiques, géologiques, environnementales et géotechniques* » (C-TNLOHE 2008) stipule que les exploitants sont censés mettre en œuvre un programme d'observation des oiseaux marins et des mammifères marins tout au long des activités de levés. Un tel programme devrait comprendre un observateur désigné formé à l'observation des mammifères marins et des oiseaux de mer. Un rapport sur le programme de surveillance et ses résultats devrait être soumis à le C-TNLOHE.

### **§ 3.0 Environnement physique, page 12**

*1<sup>er</sup> paragraphe* – Dans cette section Oceans (2009) est résumé et renvoie le lecteur à Sikumiut (2008). Bien que cela puisse être approprié dans certaines circonstances, il semble que certains renseignements, qui sont importants pour le moment du levé et l'évaluation de l'efficacité de certaines mesures d'atténuation, comme les OMM, ont été négligés dans la présente section.

### **§3.3 Climatologie, page 12**

*1<sup>er</sup> paragraphe* – Il mentionne que « ... le climat maritime a tendance à être assez humide, ce qui réduit les visibilités, les nuages sont plus bas et les précipitations importantes ».

Ces facteurs devraient être discutés plus en détail puisqu'ils ont trait au calendrier des levés proposés et à la mise en œuvre de diverses mesures d'atténuation. Cela inclurait des données sur le vent, les vagues et surtout la visibilité.

### **§3.3 Climatologie, page 13**

*3<sup>e</sup> paragraphe* – La discussion sur l'occurrence d'une tempête est instructive,

---

mais elle n'a pas beaucoup d'effet sur les activités sismiques, car elles ne se produiraient probablement pas dans ces conditions.

### **§3.4 Océanographie physique, page 14**

Les sous-titres des tableaux et des figures de la section 3.4 doivent contenir des renseignements sur la source des données. Cette complémentarité est particulièrement importante aux fins de comparaison. Cette généralisation s'applique également à d'autres tableaux et figures tout au long du rapport.

#### **§ 3.4.2 Propriétés de l'eau dans la zone du projet, page 20**

*Figure 3.5* – La résolution dans ce chiffre est faible, en particulier les nombres associés aux contours. Il apparaît que les données de ce chiffre ne sont que pour juillet. Il convient de clarifier ce point.

#### **§ 3.4.2 Propriétés de l'eau dans la zone du projet, page 20**

*2<sup>e</sup> paragraphe* – Il est à noter que les différences de salinité et de température peuvent être liées à la variabilité géographique, mais l'affirmation que cela est « plus lié » à la variation géographique plutôt qu'à la variation saisonnière n'est pas probable, particulièrement pour les eaux de surface.

### **§3.5 Glace et icebergs, page 25**

La présente section devrait porter sur la question de savoir si d'autres icebergs ont été observés récemment en raison d'efforts accrus. Est-ce qu'il y a un moyen de connaître le « taux d'erreur » pour observer les icebergs? Il semble probable que les observations mensuelles seraient plus pertinentes pour l'étude proposée.

### **§3.5 Glace et icebergs, page 26-27**

*Figures 3.6 et 3.7*, on ne sait pas à quoi les couleurs font référence lorsque l'axe y représente le pourcentage de couverture. L'axe doit-il être en pourcentage d'observations alors que les couleurs de barre font référence à la couverture en pourcentage? Des valeurs médianes mensuelles simples seraient probablement suffisantes pour transmettre l'information nécessaire.

**§5.7.1 Activités génériques – Qualité de l'air, page 127 et § 5.7.3 Activités génériques – Traitement des déchets, page 128** – « Incinérateurs à bord de navires » et « Les combustibles solides seront incinérés ». Il a été déterminé dans les tableaux d'interactions possibles (p. ex. tableaux 5.2, 5.5, 5.8, 5.11, 5.16) que « les ordures seront acheminées à terre » et évalué en conséquence. Que propose-t-on?

**§5.7.2 Activités génériques – Utilisation maritime, p. 127** – Les traversiers seront-ils déployés à l'extérieur de la zone du projet (p. ex., routes de transit) et, dans l'affirmative, cette activité a-t-elle été évaluée adéquatement dans le cadre de l'EE.

#### **§ 5.7.4.2 Effets de l'exposition au son des canons à air, page 133**

*2<sup>e</sup> paragraphe* – Bien qu'il indique que les « problèmes de conception » peuvent

avoir eu une incidence sur les résultats du MPO (2004 b), il ne définit pas ces problèmes ni la façon dont ils pourraient avoir une incidence sur les résultats.

#### **§ 5.7.4.2 Effets de l'exposition au son des canons à air, page 135**

*1<sup>er</sup> paragraphe* – Des explications supplémentaires devraient être fournies concernant les points suivants : Saetre et Ona (1996) ont déterminé les taux de mortalité des œufs et des larves en utilisant un modèle informatique du « pire des scénarios ». Comment est-ce défini? Il semble également que peu de variables utilisées ici sont suffisamment bien comprises pour rendre ce type de modèle utile.

#### **§ 5.7.4.2 Effets de l'exposition au son des canons à air, page 137**

*3<sup>e</sup> paragraphe* – Il affirme que, « ... même si le masquage se produit dans certains invertébrés, la nature intermittente du son des canons à air devrait entraîner un effet de masquage moins important que celui qui se produit avec le son continu ». Cependant, il semble y avoir peu de données à l'appui de cette affirmation. Bien qu'il ait été mentionné dans l'évaluation que le poisson peut produire des sons dans divers contextes comportementaux comme l'accouplement, l'effet potentiel du masquage dans ce contexte n'est pas abordé dans le rapport. Il a été démontré que la morue de l'Atlantique produit des sons pendant le frai et que, par conséquent, cela pourrait avoir un impact potentiel dans cette région.

#### **§ 5.7.4.3 Effets de l'exposition au son des navires marins, page 133**

*4<sup>e</sup> paragraphe* – La référence à « ... sous-section 5.7.5.2... » est incorrecte et devrait être la sous-section 5.7.4.2.

De plus, dans cette section, le crabe des neiges et la morue de l'Atlantique ont été choisis comme espèces représentatives qui ont été étudiées dans le contexte de l'exposition au bruit des canons à air. Toutefois, on ne sait pas comment la spécification de la morue atlantique guide l'évaluation de ces effets, surtout lorsqu'on dispose généralement de peu d'information sur l'effet du son sismique sur cette espèce. Bien qu'il semble qu'il y ait eu un certain nombre d'études sur le crabe des neiges, il semble qu'il n'y ait eu que deux études pour la morue à différents stades de la vie (Wardle et coll., 2001 – morue juvénile; Thomsen 2002 - données sur les captures de morue).

#### **§5.7.4.4 Autres activités de projet non liées au son, page 145**

Le tableau 5.3 indique que l'évaluation des effets sur le poisson et l'habitat du poisson comporte des preuves d'impacts négatifs existants, mais que la base de cette évaluation ne semble pas avoir été décrite dans le texte.

#### **§5.7.4.4 Autres activités de projet non liées au son, Événements accidentels, page 146**

Bon nombre des références relatives aux effets des déversements accidentels sur les œufs et les larves semblent plutôt dépassées. Il n'est pas certain que ces études reflètent ou non le niveau actuel de connaissances.

#### **§5.7.6.1 Lumières à bord des navires, ligne 6, page 159 – Des**

renseignements plus récents concernant les océanites minute sur les plates-formes de forage sont disponibles auprès de Suncor. U. Williams, pers. comm. semble être une référence dépassée.

#### **§ 5.7.7.2 Catégories des effets du bruit – (B) Effets de masquage des sons des canons à air, pages 167-169**

L'évaluation du masquage suggère à plusieurs reprises que la « *nature intermittente* » des impulsions de canons à air réduirait tout impact de masquage. Toutefois, cette déclaration est quelque peu spéculative. Bien que les baleines puissent continuer de faire des appels pendant l'activité sismique, il n'est pas clair si elles peuvent encore entendre dans ces conditions. Les appels de baleines peuvent en fait être plus longs que le temps entre les impulsions et, par conséquent, des informations importantes peuvent leur être perdues. Les données nécessaires pour évaluer véritablement l'importance du masquage dans ce contexte sont encore assez rares, ce qui rend difficile une évaluation précise des effets. De même, d'après les données disponibles, il semble que peu de choses soient connues sur la façon dont les tortues détectent le son. Par conséquent, il est aussi spéculatif de supposer que les tortues de mer seront en mesure de recevoir d'importantes informations sonores entre les impulsions de canons à air.

#### **§ 5.7.7.2 Catégories des effets sonores – (C) Perturbation par les navires d'exploration sismique et de géorisques, Page 173**

*2<sup>e</sup> paragraphe* – En ce qui concerne la procédure d'intensification, il semble y avoir des indications que certaines espèces de pinnipèdes peuvent se déplacer vers une grappe, et il a également été noté dans le rapport que certaines baleines mâles s'étaient approchées d'une grappe. Cela remet en question l'hypothèse selon laquelle les mammifères vont nécessairement s'éloigner du son des canons à air et éviter les blessures. Par conséquent, les données indiquant que la procédure d'intensification est efficace pour ces espèces devraient être incluses si elles sont disponibles ou si les incertitudes appropriées doivent être décrites.

#### **§5.7.8 Effets du projet sur les espèces en péril, dernière ligne, 1<sup>er</sup> paragraphe, page 211**

C'est la première fois que le saumon est apparu.

**§5.8 Effets cumulatifs, 4<sup>e</sup> paragraphe, ligne 3, page 219** – « Il faut noter... les atténuer ». Cette déclaration n'est pas appropriée dans le contexte de la présente EE.

**§ 5.8 Mesures d'atténuation et suivi, p. 219** – Conformément à l'annexe 2 des « *Lignes directrices du programme d'activités géophysiques, géologiques, environnementales et géotechniques* » (C-TNLOHE 2008), « *Lorsque plus d'une opération de levé est active dans une région, l'exploitant doit prendre les dispositions suivantes : Point de contact unique : pour les utilisateurs maritimes qui peuvent être utilisés pour faciliter la communication* ». Cela devrait être inclus dans le tableau 5.19.

**§5.10 Effets résiduels du projet, Page 222**

Le tableau 5.20 indique un niveau élevé de confiance quant à l'effet d'une grappe de canons à air. Un niveau de confiance moyen semble plus justifié en fonction des données limitées disponibles. D'autres levés ont permis de maintenir de petites impulsions de canons à air pendant les changements de ligne. Cela sera-t-il fait dans le cadre de la présente étude, ou cela comprendra-t-il des intensifications? Est-ce jugé nécessaire?